

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Juin 2023

Date de convocation : 06/06/2023

Date d'affichage : 06/06/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Votants : 11

Absents : 4

Dont absents excusés : 4

Ayant donné un pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stephanie, SOUDAIS Chantal,

Etaient absents excusés : LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents : 0

Monsieur DEVAUX Robert a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

40 – Délibération pour la redevance d'occupation des sols sur la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques stipule que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au versement d'une redevance.

Il s'avère qu'il n'a jamais été instauré un tarif de redevances sur le territoire communal et il convient donc de remédier à cette lacune au regard, notamment, de demandes régulières présentées chaque année par des associations, des commerçants ambulants, des entreprises ou des particuliers riverains du domaine public.

Il précise toutefois que « *les organes délibérants des collectivités territoriales disposent de la faculté de moduler le montant de la redevance d'occupation du domaine public* ».et que si l'occupation domaniale présente un intérêt public local, strictement entendu, la collectivité peut justifier la gratuité de l'occupation.

Peuvent ainsi bénéficier d'une gratuité les manifestations à caractère caritatif, social ou humanitaire, les manifestations organisées par les associations type loi de 1901 ou encore les manifestations présentant pour la commune un intérêt public ou général certain.

L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être également délivrée gratuitement lorsqu'elle concerne des travaux intéressants directement celui-ci ou un ouvrage qui bénéficie à tous ou encore l'exécution d'un contrat de commande publique.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer comme suit à partir du 1^{er} juillet 2023 la grille tarifaire des redevances d'occupation du domaine public sur le territoire communal :

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, DEVAUX Robert

Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Juin 2023

Date de convocation : 06/06/2023

Date d'affichage : 06/06/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Votants : 11

Absents : 4

Dont absents excusés : 4

Ayant donné un pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stephanie, SOUDAIS Chantal,

Etaient absents excusés : LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents : 0

Monsieur DEVAUX Robert a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Types d'Occupations	Unité	Tarif
Activité commerciale de restauration ambulante (camion restaurant, camions pizza, pâtisserie, stand vente de crêpes, snack, fruits et légumes, etc...) - Stationnement occasionnel - Stationnement régulier 1 jour/semaine à l'année	Par jour A l'année	30 € 300 €
Autres activités commerciales de vente ambulante (camion vente d'outils, de matelas ou de produits divers...) - Stationnement occasionnel - Stationnement régulier 1 jour/semaine à l'année	Par jour Non autorisé	30 € /
Vente au déballage, vide greniers, foire à tout organisés par des associations locales loi de 1901 participant à des activités d'intérêt général. Autres ventes en initiative privée :	Par jour Par jour	Gratuit 100 €
Cirque avec chapiteau (y compris véhicules, remorques et caravanes)	Par jour	150 €
Manège ou métier forain uniquement à l'occasion de la fête communale annuelle de la Saint Jean (un manège + une caravane) Au-delà d'une voiture (par manège) Au-delà d'une caravane (par manège)	Par jour Par jour Par jour	Gratuit 5€ 10€
Kiosque de vente (pain, produits locaux ou du terroir, etc...) en installation permanente	A l'année	500 €

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, DEVAUX Robert



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Juin 2023

Date de convocation : 06/06/2023

Date d'affichage : 06/06/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Votants : 11

Absents : 4

Dont absents excusés : 4

Ayant donné un pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stephanie, SOUDAIS Chantal,

Etaient absents excusés : LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents : 0

Monsieur DEVAUX Robert a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Points d'apport volontaire collecte papier, verre, emballages ou textiles (communauté de communes ou Croix Rouge)	A l'année	Gratuit
Echafaudage, barrières de chantier, dépôt de benne, d'engins et de matériels, baraques de chantier, dépôt de matériaux : - pour travaux rivaux. - pour travaux communaux ou réseaux publics	Par jour Par jour	5 € Gratuit
Neutralisation de place de stationnement, de partie de trottoir, ou de partie de chaussée pour opération de déménagement : - Pour propriété privée riveraine - Pour propriété communale, bâtiment public	Par jour Par jour	5 € Gratuit

Après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette proposition.

Dit que ces redevances s'appliqueront également aux espaces privés de la commune, non clos, et ouverts de fait au public, à savoir : le parking de l'école et de la salle polyvalente, l'espace vert situé devant la mairie, le verger situé rue du Calvaire ainsi que le terrain de football et ses abords.

Dit que cette grille tarifaire sera révisée à compter du 1^{er} juillet de chaque année.

Dit que les autorisations seront délivrées sous forme d'un arrêté du Maire pour le domaine public (permis de stationnement) et d'une autorisation d'occupation précaire pour les espaces privés de la commune ouverts au public.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, DEVAUX Robert



Le Maire, MACE Dominique



Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 076-217600436-20230621-D4023-DE

